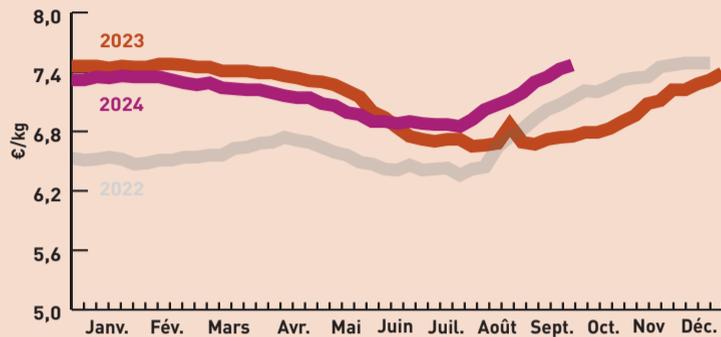


Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 28/10/24 au 04/11/24				
Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-	-	-
U	-	8,73 €	7,23 €	-
R	-	7,66 €	6,49 €	-
O	-	7,47 €	6,07 €	5,90 €

Veaux rose clair O - Cotations FranceAgriMer



Jeunes veaux (prix min-maxi en euros) Marchés régionaux du 11/11/24 au 12/11/24				
	Mâles croisement	Femelles croisement	Mâles Montbéliard	Mâles Laitiers
St Laurent-de-Chamousset (veau de 10 j à 4 sem) Supérieure/Elevage (04/11/24)			Race mixte	Croisé mixte
Saint Étienne (veau 45-50 kg - Mixte)	280-390 €	220-290 €	120-160 €	[40-45 kg] 40-70 €
Saint Étienne (veau 50-55 kg - Mixte)	420-500 €	310-400 €	180-250 €	90-110 €
Saint Étienne (Supérieur élevage)	510-610 €	420-480 €	250-320 €	120-160 €
Bourg-en-Bresse (veau 45-50 kg - engrais 0)	185-255 €	155-215 €	95-150 €	60-95 €

Caprins

Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 04/11/24 au 10/11/24

Poids	Prix moyen	Variation	
		Valeurs	%
8 à 11 kg	3,56	0,00	0,00

Reconduction de la cotation.

Ovins

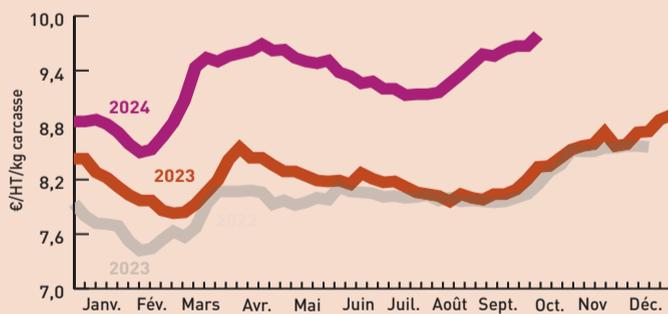
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse [5^e quartier inclus] Cotations FranceAgriMer du 28/10/24 au 03/11/24

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 - 16 kg	-	10,18 €	10,03 €
Couvert	16 - 19 kg	-	10,15 €	9,44 €
Gras	13 - 16 kg	-	-	-
Gras	16 - 19 kg	-	-	-

Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse [5^e quartier inclus] Cotations FranceAgriMer du 28/10/24 au 04/11/24

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis
9,79 (+0,12)	10,07 (+0,02)

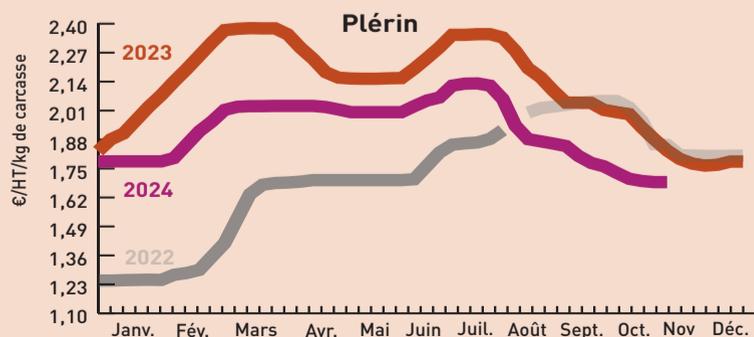
Prix moyen pondéré des agneaux



Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (2 685 porcs présentés) Cotations du 12/11/2024

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : 1,689 €



Porcs abattus en Rhône-Alpes Cotations FranceAgriMer du 25/10/24 au 31/10/24

1,96 € (-0,04) /carcasse euros



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 42 24 0202 01 : superficie totale : 71 a 60 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : RENAISON (71 a 60 ca) - '0985 CHE DU FREZET' : AN-67 - 'CHEZ FREZET' : B-282-288. Zonage : N. Occupation : Libre

AS 42 24 0183 01 : superficie totale : 27 ha 32 a 71 ca dont 67 a 30 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SALVIZINET (27 ha 32 a 71 ca) - 'L ETANG BONNASSIEUX' : A-147-152-153-155-156-157-158-159-160 - 'LES RIVIERES' : A-142-146 - 'THELOY' : A-331-336-337-338-353-354-364-502-503. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 24 0182 01 : superficie totale : 10 ha 34 a 50 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : CIVENS (10 ha 34 a 50 ca) - 'TRECAUD' : C-27-154. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 24 0208 01 : superficie totale : 97 a 34 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : LE BESSAT (97 a 34 ca) - '0441 CHE DES PALAIS' : B-1503 - 'LES PALAIS' : B-397-398-401-402-403-405-1436. Zonage : N. Occupation : Libre

AS 42 24 0207 01 : superficie totale : 4 ha 76 a 75 ca dont 59 a 90 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Dépendance et Habitation. Parcellaire : SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE (4 ha 76 a 75 ca) - '0658 RTE DE L'HOPITAL' : D-109 - 'COUSSE' : D-103-107-108-110-111-113. Zonage : CN. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 30/11/2024 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction42@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5, rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Mail : direction42@safer-aura.fr.



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 69 24 5332 01 : superficie totale : 27 ha 77 a 16 ca dont 3 ha 02 a 38 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : 2 parcelles sont exploitées par des exploitations en AB (D 257 à Saint-Martin-la-Plaine et 195F 479 à Chabanière). Bâti : Aucun. Parcellaire : CHABANIÈRE (17 a 30 ca) - 'LES ROULAIRES' : 1950F-479. GENILAC (1 ha 36 a 33 ca) - 'BACHASSE' : 0800A-140 - 'LES COTES' : 0800A-1287-1288-1786 - 'PINEY' : 0800A-65. SAINT-JOSEPH (55 a 69 ca) - 'COMBE NOIRE' : E-1. SAINT-MARTIN-LA-PLAINE (2 ha 96 a 80 ca) - 'AUX BOCHES' : AB-19 - 'LES PAVES' : B-988 - 'AUX APROS' : D-257 - 'COMBENOIRE' : E-29. SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ (7 ha 32 a 96 ca) - 'LA TUILLIERE' : D-793-794-810-826-846-1143 - 'LES BOUY' : D-759-789-790-791-792-1177-1178-1180 - 'SERVARIN' : E-442-498. SAINTE-CATHERINE (15 ha 38 a 08 ca) - 'BOIS MARTOUX' : B-1-4-10 - 'CHARBONNIERE' : B-217-218-219-220-257-366 - 'LE RAT' : B-175 - 'LE REPLAT' : C-8-9-23-28-38-39-40-56-63 - 'PLAT DES GROSSES' : C-65-82-83-84-88-89-810. Zonage : GENILAC : A, N - SAINT-JOSEPH : A - SAINT-MARTIN-LA-PLAINE : N, A - SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ : N, A - SAINTE-CATHERINE : N, A - CHABANIÈRE : N. Occupation : Occupée pour partie

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 28/11/2024 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction69@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 18, avenue des Monts d'Or 69890 LA TOUR DE SALVAGNY - Mail : direction69@safer-aura.fr.

CLAVILINE

Société civile en liquidation
Au capital de 440 000 euros
Siège social : 2315 chemin de la Rochette
42155 VILLEMONTAIS
431 895 192 RCS ROANNE

Dissolution

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2024, il résulte que :

La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 13 novembre 2024 suivi de sa mise en liquidation.

A été nommée comme liquidatrice : Monsieur DESSERTINE Claude Joannes, demeurant à VILLEMONTAIS (Loire) 2315 Chemin de la Rochette, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à VILLEMONTAIS (Loire) 2315 Chemin de la Rochette,

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de ROANNE

Dépôt légal au GTC de ROANNE.
Pour avis,
le liquidateur

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Rachel DU-ROU-GROLEAS, Notaire Associé de la SARL «BALAY-COURTET-DURON et Associés», titulaire d'un Office Notarial à ANDRE-ZIEUX-BOUTHEON, 12, Rue Dorine Bourneton, CRPCEN 42117, le 9 novembre 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Pierre Mario JANDROS, gérant de société, et Madame Catherine Louise Françoise Marie DESJOYAUX, gérante de société, demeurant ensemble à L'ETRAT (42580) 824 route du Maniquet.

Monsieur est né à SAINT GALMIER (42330) le 5 janvier 1953, Madame est née à SAINT-ETIENNE (42000) le 12 décembre 1959. Mariés à SAINT-GALMIER (42330) le 23 juillet 1983 sans contrat, sans modification depuis.

Il a été stipulé comme avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'eux :

- Un préciput sur une large catégorie de biens, au choix du survivant ;
- Après exercice du préciput, la masse commune reviendra intégralement à la succession ;
- Suppression de toute cause de récompense.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

Paysans de la Loire du vendredi 15 novembre 2024

Suite des annonces légales de la page 31



Préfecture de la Loire

Service de l'Action Territoriale

DEUXIÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique inter-préfecturale préalable à une déclaration d'intérêt général, au titre de la loi sur l'eau, pour la mise en œuvre des plans de gestion du Sornin, du Jarnossin et de leurs affluents.

À la demande du Syndicat mixte du sornin et de ses affluents (Symisoa).

Communes concernées dans le département de la Loire :

Arcinges, Maizilly, Belleroche, Mars, Belmont-de-la-Loire, Pouilly-sous-Charlieu, Chandon, Saint-Denis-de-Cabanne, Charlieu, Saint-Germain-la-Montagne, Cozinier, Saint-Hilaire-sous-Charlieu, Ecoche, Saint-Nizier-sous-Charlieu, Le Cergne, Villers, Boyer, Sévelinges, Jarnosse, Nandax, Vougy, Coutouvre.

Communes concernées dans le département de Saône-et-Loire :

Anglure-sous-Dun, Saint-Igny-de-Roche, Baudemont, Saint-Edmond, Chassigny-sous-Dun, Saint-Laurent-en-Brionnais, Chateaufort, Saint-Martin-de-Lixy, Chateaufort, Saint-Maurice-les-Chateaufort, Chauffailles, Saint-Racho, Coublanc, Saint-Symphorien-des-bois, Curbigny, Tancon, Gibles, Vareilles, La-Chapelle-sous-Dun, Varennes-sous-Dun, La Clayette, Vauban, Mussy-sous-Dun, Fleury-la-Montagne, Saint-Christophe-en-Brionnais, Ligny-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Jonzy, Saint-Bonnet-de-Cray.

Communes concernées dans le département du Rhône :

Aigueperse, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Azolette, Saint-Clément-de-Vers, Proprières, Saint-Igny-de-Vers.

Il est procédé à une enquête publique dans les formes prescrites par le Code de l'environnement, pour la demande ci-dessus sollicitée par le SYMISOA, sur le territoire des communes pré-citées.

Cette enquête publique a lieu du 14 novembre à 8h45 au 30 novembre à 11h45 2024, soit une durée de 17 jours consécutifs.

Ce projet ne relève pas d'une évaluation environnementale et le dossier n'a pas été soumis à l'avis de l'autorité environnementale, ni à une procédure de débat public ou de concertation préalable.

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Charlieu. Les dossiers des demandes sollicitées et les pièces qui les accompagnent ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur sont déposés en mairie de Charlieu, Villers, Chauffailles, La Clayette et Saint-Igny-de-Vers pendant toute la durée de l'enquête publique.

La mairie de Charlieu (Loire), siège de l'enquête, est ouverte les lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h00, le mercredi, de 8h45 à 11h45.

La mairie de Villers (Loire) est ouverte le lundi, de 10h30 à 12h et de 13h30 à 18h, le mardi, de 10h30 à 12h et de 13h30 à 18h30, le mercredi, de 10h30 à 12h, le jeudi, de 8h30 à 12h, le vendredi, de 10h30 à 12h.

La mairie de Chauffailles (Saône-et-Loire) est ouverte le lundi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30, les mardi et jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, les mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

La mairie de La Clayette (Saône-et-Loire) est ouverte les lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le mardi, de 8h30 à 12h, le vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

La mairie de Saint-Igny-de-Vers (Rhône) est ouverte les lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, le mercredi, de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête publique, version numérique, est consultable sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/dig-pouilly-sous-charlieu>.

Toutes les informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès de Madame Cécile DECHAVANNE de SYMISOA, Tél : 04 77 60 97 91, et joignable par courriel : c.dechavanne@symisoa.fr.

En outre, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Loire dès la publication du présent avis.

Monsieur Alain BURONFOSSE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Lyon ainsi que Madame Cécile DEUX, en qualité de suppléante.

Le public peut formuler ses observations selon les possibilités suivantes :
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/dig-pouilly-sous-charlieu> ;

- par courrier électronique, à l'adresse suivante : dig-pouilly-sous-charlieu@mail.registre-numerique.fr ;

- dans les registres version papier ouverts en mairie de Charlieu, siège de l'enquête et en mairie de Villers, Chauffailles, La Clayette et Saint-Igny-de-Vers aux jours et horaires d'ouverture au public ;

- par courrier simple adressé à la mairie de Charlieu, 12 rue Jean Morel, 42190 Charlieu, avec la mention « à l'attention du commissaire enquêteur » et la précision de l'objet de l'enquête ;

- lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur définies ci-dessous :

- mairie de Charlieu (Loire) :
• vendredi 15 novembre de 14h à 17h
• samedi 30 novembre de 8h45 à 11h45
- mairie de Villers (Loire) :
• jeudi 21 novembre de 10h30 à 12h
- mairie de Chauffailles (Saône-et-Loire) :

• mardi 19 novembre de 9h à 12h
- mairie de La Clayette (Saône-et-Loire) :
• jeudi 28 novembre de 14h à 17h
- mairie de Saint-Igny-de-Vers (Rhône) :
• lundi 25 novembre de 14h à 17h
Pour être recevables, toutes les observations devront être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit avant le samedi 30 novembre 2024 à 11h45.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur les sites internet de la préfecture de la Loire, de la Saône-et-Loire et du Rhône. Ils seront également tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les mairies précitées ou en préfecture.

La préfète du Rhône, le Préfet de Saône-et-Loire et le préfet de la Loire sont les autorités compétentes pour délivrer ou refuser les autorisations ci-dessus sollicitées.

COURTAGE ASSUR PRO

SARL au capital de 2 500 €
Siège social : 39 RUE JEAN MOULIN
42300 ROANNE
790 101 182 RCS ROANNE

Dissolution

Aux termes de l'AG du 31/10/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31/10/2024, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur M. David MOREL demeurant 1 PLACE DES COMTES DU FOREZ, 42600 MONTBRISON avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 1 PLACE DES COMTES DU FOREZ 42600 MONTBRISON adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de ROANNE.

Mention en sera faite au RCS de ROANNE.

2GTRANSACTIONS

SAS au capital de 4000 €
Siège social : 495 route de bellegarde
42330 CUZIEU
RCS : 83248962900010

Dissolution / Liquidation

Le 23 octobre 2024, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution et la liquidation de la société à compter du 28 novembre 2024.

M. GAY Rémy demeurant 495 route de bellegarde 42 330 Cuzieu, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à la même adresse.

L'assemblée générale a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 28 novembre 2024.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Saint Etienne.

Mention sera faite au RCS Saint Etienne. Pour avis

SICA S.A. EUREA Coop
Société Coopérative D'Intérêt Collectif
Agricole SA
à capital variable
Siège social : 49 Route de St Etienne -
42110 FEURS
305 522 807 RCS SAINT-ETIENNE

CONVOCAION

Les Sociétaires de la SICA S.A. EUREA COOP sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le :

VENDREDI 6 DECEMBRE 2024
à 10 Heures
au Centre de congrès
« Les Foréziales »
54 Rue Philibert Gary
42210 MONTROND-LES-BAINS

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2024,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2024 et quitus aux administrateurs,

- Constatation de la variation du capital social,

- Approbation des charges non déductibles,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,

- Indemnité compensatrice aux Administrateurs,

- Renouvellement de mandats d'administrateurs de Messieurs Guillaume AVINAIN, Loïc CHEZE, Franck ROUX, Yannick VILLARD et Raphaël REYNAUD,

- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Franck PASSEMARD qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat,

- Constatation de la démission de Monsieur Jean-Michel JAVELLE de ses fonctions d'administrateur,

- Nomination de Monsieur Pierre-Henri POMPORT aux fonctions d'administrateur,

- Rapport du Conseil d'administration sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 Juin 2024, incluant la déclaration de performance extra-financière,

- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 Juin 2024,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les Sociétaires pourront prendre connaissance, au siège social, des documents prévus par la législation.

Julien DELHEUR
Président du Conseil d'administration

AST2P

Constitution

Avis est donné de la constitution de la SAS "AST2P", au capital de 40 000 €, divisé en 40 000 actions - apport en numéraire.

Siège social : JURE (Loire), 689 Route de Durelle.

Objet social - Toute activité de travaux publics et de location de matériel. Transports publics routiers de marchandises à l'aide de véhicules tout tonnage et location de véhicules industriels avec conducteurs destinés au transport de marchandises.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S..

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires

- Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Président : M. François PALLANCHE, demeurant à JURE (Loire), 235 Rue de Geruzet.

Dépôt légal : R.C.S. : ROANNE.

POUR AVIS

STEP INTERNATIONAL

S.A.R.L. à associé unique
au capital de 450 000 €
Siège social : 7 rue Edouard Gare
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire)
R.C.S. : ST ETIENNE 484 894 555

Transfert du siège social

Par décision en date du 28 octobre 2024, l'associé unique a décidé, à compter du 1er novembre 2024 :

1) de transférer le siège social à ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire), 17 rue Edouard Gare,

2) d'étendre l'objet social de la société aux activités de « l'exploitation des installations de production d'électricité, la production et la commercialisation d'énergie renouvelable et notamment d'énergie électrique d'origine photovoltaïque, toute activités de représentation commerciale ». L'avis antérieurement publié et les statuts sont modifiés en conséquence

Inscription modificative et dépôt légal : RCS ST ETIENNE

LA GERANCE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 avril 1992, Madame Marcelle Marie Claudette PUIER, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (42170) 11 route de Chambles. Née à SAINT-CYPRIEN (42160), le 29 septembre 1922. Veuve de Monsieur Pierre Stanislaw ZYBER et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (42170) (FRANCE), le 10 décembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MAUBERT-DELAMORINIÈRE, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée «NOTAIRES SAINT JUST SAINT RAMBERT», titulaire d'un Office Notarial à SAINT JUST SAINT RAMBERT (Loire), 1 Place de la République, le 5 janvier 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Jean-Philippe BENOIST, Notaire à SAINT PRIEST EN JAREZ (Loire) 22 avenue Pierre Mendès France, référence CRPCEN: 42112, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de SAINT ETIENNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

MON BAR A SAVEURS

SAS au capital de 10.000 €
Siège social : 1 Rue Jean Brossy - 42350
LA TALAUDIERE
830.085.296 RCS SAINT ETIENNE

Transfert du siège social + changement dénomination + changement objet

En date du 25.10.2024, les associés ont décidé à compter du 25.10.2024 :

- De transférer le siège social à : VILLARS (42390) 25 ter Rue du Bourgeat, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;

- De modifier la dénomination de la société qui devient : M&V CONSULTING, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;

- De modifier l'objet de la société qui devient : Conseil et consultant en communication et marketing. Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, vente occasionnelle de biens immobiliers lui appartenant, la conclusion de baux, souscription de tout emprunt destiné à financer les acquisitions de biens immobiliers et travaux, constitution d'hypothèques en vue de garantir les emprunts souscrits par la société. L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.

CAMUS

S.A.R.L. au capital de 51 832,67 €
Siège Social : LA TALAUDIERE (Loire)
Z.I. de Molina La Chazotte
370 rue Albert Camus
R.C.S. : SAINT ETIENNE 418 608 766

Transformation

Aux termes d'une A.G.E. en date du 15 octobre 2024, la collectivité des associés de la société a décidé de - 1°) transformer la société en société par actions simplifiée avec effet au 15 octobre 2024, sans création d'un être moral nouveau. 2°) nommer aux fonctions de Président, Monsieur Auguste ARNAUD, demeurant à CRAINTILLEUX (Loire) 168 avenue de la croix de bois, 3°) Madame Patricia MONCHALIN demeurant à CRAINTILLEUX (Loire) 235 route de Sury et Madame Peggy ARNAUD demeurant à LA MULATIERE (Rhône) 307 chemin de Fontanières sont nommés Directeurs Généraux. Cette transformation motive la publication des mentions suivantes : La dénomination, l'objet, la durée et le siège de la société ne sont pas modifiés. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires - Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

ANCIENNES MENTIONS : Forme sociale : S.A.R.L. - Gérant : Monsieur Auguste ARNAUD, demeurant à CRAINTILLEUX (Loire) 168 avenue de la croix de bois

NOUVELLES MENTIONS : Forme sociale : Société par actions simplifiée - Président : Monsieur Auguste ARNAUD, ci-dessus désigné - Directeurs Généraux : Madame Patricia MONCHALIN et Madame Peggy ARNAUD, également ci-dessus désignées. Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. SAINT ETIENNE.

Pour avis,

COOP IMMO

Société par actions simplifiée au capital de 300.000 €
Siège social : 26 Cours Gustave Nadaud – SAINT ETIENNE (42000)

Constitution

ACTE : sous signature électronique du 08/11/2024

FORME : SAS
DENOMINATION : COOP IMMO
SIEGE SOCIAL : 26 Cours Gustave Nadaud – SAINT ETIENNE (42000)

OBJET : L'acquisition, la vente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. La souscription d'emprunts destinés à financer l'acquisition de biens immobiliers et la constitution d'hypothèques en vue de garantir les prêts souscrits par la société.

DUREE : 99 années
CAPITAL : 300.000 €
PRESIDENT : COGECOOP, Société coopérative ouvrière de production à forme anonyme au capital variable minimum de 20.000 €

Siège social : 26 Cours Gustave Nadaud – SAINT ETIENNE (42000)

965 501 653 RCS SAINT ETIENNE

Chaque action donne droit à une voix. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des actionnaires.

IMMATRICULATION : RCS SAINT ETIENNE

Appelez Pauline au
04 77 92 80 30
ou envoyez un mail à
legales@paysansdelaloire.fr

AMIANTE RECYCLING

Transmission universelle de patrimoine

Aux termes d'une décision en date du 12 novembre 2024, la société «G.C.R.», SAS au capital de 10 020 €- siège social : ROCHE LA MOLIERE (Loire), 12 rue Hippolyte Sauzée - Allée B - R.C.S. : SAINT ETIENNE 414 693 846 a, en sa qualité d'associée unique de la société « AMIANTE RECYCLING » SARL à associé unique au capital de 7 000 € - Siège social : ROCHE LA MOLIERE (Loire), 12 rue Hippolyte Sauzée - Allée B, R.C.S. : SAINT ETIENNE 803 825 793, décidé, la dissolution anticipée de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société «AMIANTE RECYCLING» peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication légale prévue - Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de SAINT ETIENNE.

Cette dissolution mettra fin aux fonctions de M. Christophe GAY, Gérant.

Déclaration modificative et dépôt légal : RCS SAINT ETIENNE

FINANCIERE EIC-JULEO

S.A.S. au capital de 459 000 €
Siège social : VEAUCHE (Loire)
45 Chemin des Murons
R.C.S. : SAINT ETIENNE 835 322 629

Changement de dénomination

L'A.G.E. en date du 28 octobre 2024, de la société « FINANCIERE EIC-JULEO », a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui est devenue « VELKIA », à compter du 28 octobre 2024

Dépôt légal : RCS SAINT-ETIENNE.
Le Président

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,183 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Appelez Pauline au
04 77 92 80 30
ou envoyez un mail à
legales@paysansdelaloire.fr